

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 671**24 août 2001****SOMMAIRE**

A.C.U. Immobilière S.A., Pétange	32203	Natal S.A.H., Luxembourg	32170
A.E.M., Atelier Electrique de Mertert, S.à r.l., Mert- tert	32194	Néral Luxembourg S.A., Luxembourg	32169
Abrilux, S.à r.l., Luxembourg	32182	Néral Luxembourg S.A., Luxembourg	32169
Actin (Luxembourg), S.à r.l., Rodange	32197	Nickel Entreprise, S.à r.l., Luxembourg	32170
Accenture Europe S.A., Luxembourg	32206	Nightingale Finance S.A., Luxembourg	32170
Alba-Ap, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32208	Nordica Holding S.A., Luxembourg	32170
Alp Design Holding S.A., Luxembourg	32198	OFFIS, Office Future International Services S.A., Luxembourg-Kirchberg	32171
Alp Design Holding S.A., Luxembourg	32202	Omnium for Industrial Equipment S.A.H., Luxem- bourg	32171
Alumark Trading & Fin. S.A., Luxembourg-Kirch- berg	32192	Optimal Security, S.à r.l., Luxembourg	32172
Autoglas Luxembourg, Import-Export, S.à r.l., Lu- xembourg	32162	Oreda S.A.H., Luxembourg	32172
Autoglas Luxembourg, Import-Export, S.à r.l., Lu- xembourg	32162	P.F.L. S.A., Luxembourg	32174
Autoglas Luxembourg, Import-Export, S.à r.l., Lu- xembourg	32162	Paris VIII^e S.A., Luxembourg	32172
Berlys Aero S.C.A., Luxembourg	32208	Patrilux S.A., Luxembourg	32173
Berlys Aero S.C.A., Luxembourg	32208	Pedinotti et Cie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32173
Blue Fly S.A., Luxembourg	32207	Perott, S.à r.l., Belvaux	32174
Blue Fly S.A., Luxembourg	32207	Pina-Trans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	32172
Boissons Raposeiro, S.à r.l., Luxembourg	32204	Populus Investment S.A., Luxembourg	32174
Boissons Raposeiro, S.à r.l., Luxembourg	32204	Quimex International S.A., Luxembourg	32175
Boissons Raposeiro, S.à r.l., Luxembourg	32204	Razinger S.A., Luxembourg	32173
FLSTH, Fédération Luxembourgeoise des Services Techniques pour le Handicap A.s.b.l.	32194	Recycling Invest S.A., Luxembourg	32175
Fondatioun Home St Jean Diddeléng, Dudelange. .	32195	Recycling Invest S.A., Luxembourg	32175
Imprimerie Mil Schlime, S.à r.l., Luxembourg . . .	32163	Regia Holding S.A., Luxembourg	32178
Intercombing S.A., Luxembourg	32163	Remhals S.A.H., Luxembourg	32179
(59) International Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	32188	Remhals S.A.H., Luxembourg	32179
KBC Global Finance II S.A., Luxembourg	32163	Rover Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32178
Magasin de Confection Baccara, S.à r.l., Luxem- bourg	32180	Royal Academy of Dancing, Asbl	32197
Mediantis AG, Betzdorf	32167	Royal Venise S.A., Livange	32184
Mediantis AG, Betzdorf	32168	Salvia Investment S.A., Luxembourg	32178
Merimmo S.A., Luxembourg	32168	Santorini S.A.H., Luxembourg	32179
Mir Léman Advisory Company S.A., Luxembourg.	32165	Sarine Finance S.A.H., Luxembourg	32180
Mir Léman Advisory Company S.A., Luxembourg.	32166	Scandinavian Holding S.A., Luxembourg	32179
Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg	32169	SECURITAS, Société de Surveillance et de Sécurité S.A., Luxembourg	32180
		Servico S.A., Luxembourg	32181
		Settanni, S.à r.l., Luxembourg	32181
		Share Link 11 S.A., Luxembourg	32175
		Shubra Finance S.A., Luxembourg	32182
		Shubra Finance S.A., Luxembourg	32182

Sicom S.A., Luxembourg	32181	V.O.G. Participations S.A., Luxembourg	32189
Société Générale Bank & Trust, Luxembourg	32171	VANSTAR LUX FIN S.A., Vanstar Luxembourg Finances, Pétange	32205
Société Immobilière de l'III S.A., Strassen	32182	Valcor Corporate International S.A., Luxembourg	32189
Socoal Holding S.A., Luxembourg	32183	Valcor Corporate International S.A., Luxembourg	32189
Sofidel S.A.H., Luxembourg	32183	Vibora S.A., Luxembourg	32190
Solucom S.A., Leudelange	32183	Wefra, S.à r.l., Luxembourg	32190
Specialty Materials Investors, S.à r.l., Luxembourg	32184	Welfare Investment S.A., Luxembourg	32193
Stannifer Estates (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32184	Welfare Investment S.A., Luxembourg	32193
Sterling Financial Group, S.à r.l., Luxembourg	32174	Welfare Investment S.A., Luxembourg	32194
Surricane Holding S.A., Luxembourg	32187	Western Europe Investments Company S.A., Lu- xembourg	32190
Surricane Holding S.A., Luxembourg	32187	Western Europe Investments Company S.A., Lu- xembourg	32191
T.D.L. S.A., Technique Dentaire Luxembourg- geoise, Luxembourg	32188	Willbury Securities S.A., Luxembourg	32192
TDK Europe S.A., Bascharage	32183	Willbury Securities S.A., Luxembourg	32192
Telindus S.A., Strassen	32187	X-Trasys S.A., Luxembourg	32191
Total Holding S.A., Senningerberg	32188	Xbis Services, S.à r.l., Luxembourg	32191
Transports Trade Tourism, S.à r.l., Luxembourg	32188	Yen Thel Holding S.A., Luxembourg	32193
Union Luxembourgeoise de Patinage de Vitesse A.s.b.l., Remich	32195	Zondor S.A., Luxembourg	32192
Unique Gifts Inc., Echternach	32189		

AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 39.730.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(07779/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 39.730.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(07780/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 39.730.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(07781/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

IMPRIMERIE MIL SCHLIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 38.916.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Pour *IMPRIMERIE MIL SCHLIME, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07571/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

INTERCOMBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.151.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

INTERCOMBING S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(07576/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

**KBC GLOBAL FINANCE II, Société Anonyme,
(anc. KB BONDS CONSEIL).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.392.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KB BONDS CONSEIL, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de KB HIGH INTEREST FUND CONSEIL suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 40 du 14 février 1989, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 25 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 51 du 13 février 1990, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 18 février 1992, publié au Mémorial C numéro 341 du 7 août 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 38 du 24 janvier 1995, modifiée avec adoption de la dénomination KB BONDS CONSEIL suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 186 du 14 avril 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en remplacement du prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 11 février 1997, publié au Mémorial C numéro 293 du 12 juin 1997, modifiée suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 mars 1999, enregistré à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 69, case 5, publié au Mémorial C numéro 537 du 14 juillet 1999, modifiée suivant résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 février 1999, enregistrées à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 7, publiées au Mémorial C numéro 701 du 21 septembre 1999, société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 29.392.

Bureau

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant à Trèves (D).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Lupfer, employé privé, demeurant à Argancy (F).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Mademoiselle le Président

Mademoiselle le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de KB BONDS CONSEIL en KBC GLOBAL FINANCE II, suppression du mot holding et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Suppression des paragraphes 4 et 5 de l'article 15 des statuts.

4. Suppression de l'article 16 des statuts.

5. Suppression de la deuxième phrase de l'article 18 des statuts.

6. Suppression à l'article 19 des statuts de la référence à la loi du 31 juillet 1929 relative aux sociétés holding.

7. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

8. Démissions d'administrateurs et nomination de leurs remplaçants.

9. Transfert du siège social de la société du 11, rue Aldringen, à Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

10. Divers.

II.- Il existe actuellement mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Mademoiselle le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Mademoiselle le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de KB BONDS CONSEIL en KBC GLOBAL FINANCE II, de supprimer le mot holding et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée KBC GLOBAL FINANCE II.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2001 et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les paragraphes 4 et 5 de l'article 15 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 16 des statuts et de renuméroter les articles subséquents suite à cette suppression.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 18 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 19 des statuts la référence à la loi du 31 juillet 1929 relative aux sociétés holding.

Septième résolution

L'assemblée ratifie la cooptation depuis le 29 mai 2000, de Monsieur Guy van Eechaute, à la fonction d'administrateur.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission des Messieurs Bernard Basecqz, Daniel van Hove et Guy van Eechaute, de leur fonction d'Administrateurs.

Sont nommés en leur remplacement:

- Mademoiselle Carole Caspari, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg;
- Monsieur Serge Krancenblum, demeurant au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg; et
- Monsieur Guido Segers, demeurant à Havenlaan 2, B-1080 Bruxelles.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, rue Aldringen, à Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Mademoiselle le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,- LUF).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Caspari, P. Stanko, P. Lupfer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 janvier 2001.

T.Metzler.

(07597/222/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

MIR LEMAN ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.402.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Mir Léman Advisory Company S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.402, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 janvier 1996, publié au Mémorial,

Recueil C, numéro 62 du 3 février 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 306 du 5 mai 1998.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Madame Virginie Parré-Fassone, juriste, demeurant à Thionville,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 3 des statuts de la Société qui désormais sera rédigé de la manière suivante:

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y compris la Société d'Investissement à Capital Variable FMG Mir SICAV, ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'administration, la gestion et le développement de ses participations. Elle donnera à la Sicav FMG Mir SICAV à l'exclusion de toute autre société des conseils et des avis relatifs aux investissements et à la gestion des actifs de la Sicav.

La société n'exercera pas d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 et des lois modificatives concernant les sociétés holding.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y compris la Société d'Investissement à Capital Variable FMG Mir SICAV, ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que l'administration, la gestion et le développement de ses participations. Elle donnera à la Sicav FMG Mir SICAV à l'exclusion de toute autre société des conseils et des avis relatifs aux investissements et à la gestion des actifs de la Sicav.

La société n'exercera pas d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 et des lois modificatives concernant les sociétés holding.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Parré-Fassone, M. Strauss, P. Pierrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

F. Baden.

(07650/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

MIR LEMAN ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

F. Baden.

(07651/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

MEDIANTIS AG, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
H. R. Luxemburg B 75.203.

Im Jahre zweitausend, den einundzwanzigsten Dezember.
Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MEDIANTIS AG, mit Sitz in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter Nummer B. 75.203, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 28. März 2000, gemäß Urkunde von Notar Christine Doerner gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, N°532, am 25. Juli 2000. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert am 27. Oktober 2000, gemäß Urkunde des Notars Frank Baden, noch nicht veröffentlicht.

Die Versammlung wird um sechzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Scott Lührs, Geschäftsmann, wohnhaft in Kaiserslautern.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Herrn Pierre Beissel, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Ralf Kleinfeld, Geschäftsmann, wohnhaft in Kaiserslautern.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und bittet den instrumentierenden Notar aktenmäßig festzustellen:

I. Daß die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat.

1. Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals von einundachtzigtausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 81.530) auf zweihundertelftausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 211.530) durch Ausgabe von dreizehntausend (13.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen;

2. Folgende Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 5 der Satzung:

«Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertelftausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 211.530,-), eingeteilt in einundzwanzigtausendeinhundertdreißig (21.153) Aktien zu je zehn Euro (EUR 10,-)»

3. Verschiedenes.

II. Daß die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben formalisiert zu werden.

III. Daß sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder gültig vertreten sind und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäß einberufen erkennen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

IV. Daß die gegenwärtige Versammlung somit in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird durch die Schaffung von dreizehntausend (13.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) von einundachtzigtausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 81.530,-) auf zweihundertelftausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 211.530,-) erhöht.

Die bestehenden Aktionäre verzichten auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien.

Die dreizehntausend (13.000) Aktien werden von der GUB Glasauer KoAG, mit Gesellschaftssitz in CH-9004 St. Gallen, Marktplatz 4, Schweiz, zum Preis von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-), gezeichnet, welche hier vertreten ist durch die Herren Sven Hettesheimer, geschäftsansässig Leonhard-Kern-Weg 40-42, 74523 Schwäbisch Hall und Frank Jada-Nowski, geschäftsansässig GUB Unternehmensbeteiligungen Aktiengesellschaft, Niederlassung Berlin, An den Treptowers 1, 12435 Berlin, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Schwäbisch Hall, am 20. Dezember 2000, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Die so gezeichneten Aktien wurden bar eingezahlt, so daß die Summe von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000), aufgeteilt in einhundertdreißigtausend Euro (EUR 130.000,-) für das Kapital und zweihundersiebzigttausend Euro (EUR 270.000,-) für das Agio sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den ersten Paragraphen von Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

«Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertelftausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 211.530,-), eingeteilt in einundzwanzigtausendeinhundertdreißig (21.153) Aktien zu zehn Euro (EUR 10,-).»

Abschätzung der Kosten

Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, schätzungsweise auf 250.000,- LUF.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für beendet.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben die Mitglieder des Vorstandes gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Lührs, P. Beissel, R. Kleinfeld, S. Hettesheimer, F. Jadanowski, P. Lührs, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 71, case 1. – Reçu 161.360 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, den 17. Januar 2001.

F. Baden.

(07646/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

MEDIANTIS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R. C. Luxembourg B 75.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

F. Baden.

(07647/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

MERIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.782.

Aujourd'hui le 18 décembre 2000.

Sont réunis en assemblée générale au siège social de la société MERIMMO S.A., 72, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

(1) Monsieur Michel Vanlede, employé, demeurant à Klaterstraat 56, B-2830 Blaasveld-Willebroek.

Teneur de 500 actions

(2) Madame Carine Stroeykens, employée, demeurant à Klaterstraat, 56, B-2830 Blaasveld-Willebroek.

Teneur de 500 actions

En total 1.000 actions

Tous les actions étant représentées, l'assemblée est déclaré constitué régulièrement et est déclaré ouverte à 14.00 heures.

Avec unanimité des votes est nommé comme Président de cette assemblée, Monsieur Michel Vanlede, et comme secrétaire Madame Carine Stroeykens, qui acceptent tout les deux leur mandat.

Le Président donne lecture de l'agenda:

(1) démission et décharge administrateur

(2) nomination administrateur

(3) divers

Les actionnaires présents déclarent d'avoir dûment pris connaissance de l'agenda.

(1) Démission et décharge administrateur

Monsieur Hermans a déclaré de vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, au même temps, décharge à Monsieur Hermans.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de Monsieur Hermans est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Voet a déclaré de vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, au même temps, décharge à Monsieur Voet.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de Monsieur Voet est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Brimmeyer a déclaré de vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, au même temps, décharge à Monsieur Brimmeyer.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de Monsieur Brimmeyer est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de son mandat.

(2) Nomination administrateur

Vu que selon les statuts et la loi le conseil d'administration doit avoir 3 administrateurs, le Président suggère que la société MAYA INVEST LTD., sera nommé comme administrateur pour une période de 6 années. MAYA INVEST LTD., confirme que si l'assemblée le considère digne de ce mandat, elle acceptera cette honneur.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: est nommé comme administrateur pour une période de six ans, MAYA INVEST LTD., qui accepte son mandat.

Vu que selon les statuts et la loi le conseil d'administration doit avoir 3 administrateurs, le Président suggère que Monsieur Michel Vanlede, sera nommé comme administrateur-délégué pour une période de 6 années: Monsieur Michel Vanlede confirme que si l'assemblée le considère digne de ce mandat, elle acceptera cette honneur.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: est nommé comme administrateur-délégué pour une période de six ans, Monsieur Michel Vanlede, qui accepte son mandat.

Vu que selon les statuts et la loi le conseil d'administration doit en avoir 3 administrateurs, le Président suggère que Madame Carine Stroeykens, sera nommé comme administrateur-délégué pour une période de 6 années. Madame Carine Stroeykens confirme que si l'assemblée le considère digne de ce mandat, elle acceptera cette honneur.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: est nommé comme administrateur-délégué pour une période de six ans, Madame Carine Stroeykens, qui accepte son mandat.

(3) Divers

Le Président demande, sans réaction quelconque des actionnaires présents, s'il y avait encore des points à discuter.

L'assemblée donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de cette assemblée soient officialisées dans les formes prescrits.

Le Président déclare l'assemblée clôturée à 14.30 heures.

Rédigée au Luxembourg au date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnais d'avoir reçu une.

M. Vanlede / C. Stroeykens

Pour MAYA INVEST LTD.,

L. Voet

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07649/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

MULTI EUROPLACEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 24.007.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07660/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

NERAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 15 janvier 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de NERAL LUXEMBOURG S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'autoriser le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M^e Luca Eusebio, Via P. Lucchini, 2, 6907 Lugano, Suisse, et à M^{me} Emilia Tonelli, Via P. Lucchini 2, 6907 Lugano, Suisse, qui peuvent engager la société par leur seule signature.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07670/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

NERAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 15 janvier 2001

Au Conseil d'Administration de NERAL LUXEMBOURG S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M^e Luca Eusebio, Via P. Lucchini 2, 6907 Lugano, Suisse, qui peuvent engager la société par leur seule signature.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07671/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

NATAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.894.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour NATAL S.A. Société Anonyme Holding

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signature

(07667/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

NICKEL ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R. C. Luxembourg B 55.323.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Pour NICKEL ENTREPRISE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07672/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

NORDICA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 70.413.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 1999 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour NORDICA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07674/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

NIGHTINGALE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.724.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 décembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 7 avril 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. Cottella

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07673/043/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

OFFIS, OFFICE FUTURE INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg-Kirchberg, 63, boulevard du Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 28.036.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Pour OFFIS S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07675/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.829.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme Holding

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

(07676/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 6.061.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2000

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

1) de nommer nouveau Président du Conseil d'Administration Monsieur Pierre Mathe, lequel accepte ces fonctions pour la durée de son mandat d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001 avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, à compter du 1^{er} janvier 2001.

2) de la dissolution et liquidation au plan juridique des succursales de la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST de Zurich, sise Bleicherweg 1, 8007 Zurich et de Genève, sise rue de Candolle 17-19, 1205 Genève.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07711/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

OPTIMAL SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 69, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 77.670.

Il a été décidé par réunion extraordinaire de transférer le siège social de la société OPTIMAL SECURITY, S.à r.l. du 1, rue d'Avalon, L-1159 Luxembourg au 69, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg.

L. Vuillermoz
Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07677/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

OREDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.573.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour OREDA S.A., Société Anonyme Holding
BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme
Signatures

(07680/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

PARIS VIII^e S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.952.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Pour PARIS VIII^e S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(07681/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

PINA-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 78.091.

EXTRAIT

Suite au changement du siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 49, rue du Canal suivant assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2001, la convention de domiciliation entre 1) la société PINA-TRANS, S.à r.l., Monsieur Daniele Serighelli, gérant de sociétés, demeurant à L-4518 Differdange, 23, rue Xavier Brasseur et Monsieur Tarcisio Perucchini, chauffeur, demeurant à L-24069 Trescore B. (Province de Bergamo), Via Macina 6 et, 2) M^e Gilbert Hellenbrand, avocat à la Cour, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks, a été résiliée de commun accord avec effet au 10 janvier 2001.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
Par mandat
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07686/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

PATRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.409.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: 78.807 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Signature.

(07682/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

PEDINOTTI ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 8.178.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

Pour PEDINOTTI ET CIE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07683/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

RAZINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 68.281.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 12 décembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 11 avril 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Le Conseil d'Administration

M. Cottella / S. Vandi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07689/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

PEROTT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 50, Chemin Rouge.
R. C. Luxembourg B 41.789.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2001, vol. 267, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEROTT, S.à r.l.

Signature

Le Gérant

(07684/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

P.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.050.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour P.F.L. S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signature

(07685/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

POPULUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.860.

DISSOLUTION

Extrait

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000:

1. que la liquidation de la société est clôturée et que la société a définitivement cessé d'exister;
2. que les comptes de liquidation sont approuvés et que décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction est accordée au liquidateur pour sa gestion de liquidation de la société;
3. que décharge est également donnée aux anciens administrateurs et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat;
4. que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée légale au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
5. que mandat est donné à PICEA INVESTMENTS S.A., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, de faire tous décomptes, déclarations et paiements et d'accomplir toutes les formalités.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07687/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

STERLING FINANCIAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 33.642.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07720/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

QUIMEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 70.193.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

(07688/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

RECYCLING INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 65.594.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 548, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(07690/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

RECYCLING INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 65.594.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 548, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(07691/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SHARE LINK 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. - LM CONSULTING COMPANY S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à R.G. Hodge Plaza, 2nd Floor, Upper Main Street, Wichkams Cay 1, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de «director» de ladite société;

2. - LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SHARE LINK 11 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), divisé en deux mille (2.000) actions de cent euros (100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-) et en tous les cas ceux ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, demandes de prêts hypothécaires et prêts, tous ceux-ci sont réservés à l'Assemblée Générale, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la Catégorie «A» ensemble avec celle d'un administrateur de la Catégorie «B», soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de septembre à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1. - LM CONSULTING COMPANY S.A., prédésignée, mille neuf cent quatre-vingt-seize actions	1.996
2. - LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., prédésignée, quatre actions	4
Total: deux mille actions	2.000

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à huit millions soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt francs luxembourgeois (LUF 8.067.980,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Catégorie «A»

a. - Madame Luciana Sala, notaire, demeurant à CH-68083 Novazzano, via Mulini 27D.

Catégorie «B»

b. - Maître Jean-Marie Verlaine, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;

c. - Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luciana Sala, prénommée est nommée présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2001, vol. 855, fol. 71, case 4. – Reçu 80.680 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2001.

J.-J. Wagner.

(07762/239/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

REGIA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.861.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000:

1. que la liquidation de la société est clôturée et que la société a définitivement cessé d'exister;
2. que les comptes de liquidation sont approuvés et que décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction est accordée au liquidateur pour sa gestion de liquidation de la société;
3. que décharge est également donnée aux anciens administrateurs et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat;
4. que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée légale au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
5. que mandat est donné à TILIA HOLDING S.A., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, de faire tous décomptes, déclarations et paiements et d'accomplir toutes les formalités.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07692/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

ROVER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 128, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 55.456.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1996, acte publié au Mémorial C n^o 490 du 1^{er} octobre 1996.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROVER LUXEMBOURG, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(07696/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SALVIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.862.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000

1. que la liquidation de la société est clôturée et que la société a définitivement cessé d'exister;
2. que les comptes de liquidation sont approuvés et que décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction est accordée au liquidateur pour sa gestion de liquidation de la société;
3. que décharge est également donnée aux anciens administrateurs et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat;
4. que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée légale au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.
5. que mandat est donné à PICEA INVESTMENTS S.A., 5 boulevard de la Foire, Luxembourg, de faire tous décomptes, déclarations et paiements et d'accomplir toutes les formalités.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07701/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

REMHALS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.220.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour REMHALS S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signature

(07693/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

REMHALS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.220.

—
L'assemblée générale statutaire du 12 mai 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

Pour REMHALS S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07694/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.358.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

(07702/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SCANDINAVIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 65.276.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 1998 et 1999 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour SCANDINAVIAN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(07704/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SARINE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.454.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 66, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 août 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Therry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Signature.

(07703/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SECURITAS, SOCIETE DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 9.546.

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'administration du 7 décembre 2000 que le Conseil d'administration:

1) a conféré à Madame Florence Caspar, responsable Ressources Humaines Opérationnelles demeurant à F-57570 Beyren-les-Sierck, 28, route de Ganderen, un pouvoir de signature de catégorie «B» pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, avec effet à la date du 1^{er} janvier 2001.

En vue d'engager la société, tous documents autres que ceux ayant trait à la gestion journalière qui seront signés par Madame Florence Caspar devront être conjointement signés par une personne jouissant des pouvoirs de signature de catégorie «A».

2) a constaté que suite à ces délégations de pouvoirs, la rubrique «Pouvoirs - Signatures» de l'extrait du registre de commerce et des sociétés de la société est à compléter comme suit à compter du 1^{er} janvier 2001.

«Pouvoirs - Signatures»

- a) MM. Robert Wiot, domicilié à Beiler, maison 1, administrateur-délégué
Jean-Claude Juchem, domicilié à Garnich, 1, rue Gaessel, directeur général
Arsène Lorentz, domicilié à Garnich, 9, rue de la Forêt, directeur financier
- b) MM. Edouard Kellner, domicilié à Mondercange, 23, Feileschterkeppchen, directeur commercial
Gerry Schmit, domicilié à Strassen, 391, route d'Arlon, directeur commercial adjoint
Florence Caspar, domicilié à F-57570 Beyren-les-Sierck, responsable R.H.O.

En vue d'engager valablement la société, tous documents autres que ceux ayant trait à la gestion journalière devront être signés conjointement par deux des signataires énumérés sub a, soit par l'un des signataires énumérés sub a conjointement avec l'un des signataires énumérés sub b.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 51, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07705/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

MAGASIN DE CONFECTION BACCARA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 17.974.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07782/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

SETTANNI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-10, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 36.498.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 19 janvier 2001, vol. 267, fol. 40, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SETTANNI, S.à r.l.

Signature

Gérant

(07707/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SERVICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 14.065.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

Pour *SERVICO S.A.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07706/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 57.242.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27 octobre 2000

Après avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte des démissions suivantes:

Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

Madame Carla Alves Silva, attachée de direction, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

Les mandats des deux administrateurs démissionnaires, Monsieur Ardito Toson et Madame Carla Alves Silva, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Fouad Ghozali, prennent fin à l'issue de cette même assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée donne décharge aux deux administrateurs démissionnaires, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société et cela malgré les mises en garde, de la part du Conseil d'Administration, sur l'état financier critique de la société. Elle souhaite donner encore un sursis à la société jusqu'à la fin de l'exercice 2000, dans le but d'examiner si elle peut surmonter ses pertes actuelles.

L'assemblée prévoit de se réunir au début de la nouvelle année 2001, afin d'analyser la situation et de prendre une décision définitive concernant le maintien ou la dissolution de la société.

Aux fins de l'enregistrement et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SICOM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07710/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

ABRILUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.
R. C. Luxembourg B 24.085.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

(07770/508/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

SHUBRA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 48.674.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHUBRA FINANCE S.A.

C. Schmitz / M. Lamesch

Deux Administrateurs

(07708/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SHUBRA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 48.674.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 septembre 2000

Troisième résolution

L'examen des comptes de l'exercice 1999 et du bilan au 31 décembre 1999 fait apparaître que les reports de pertes sont supérieurs au montant du capital social. Toutefois, l'Assemblée des Actionnaires décide conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales de poursuivre l'activité de la société

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs (M. Marc Lamesch, M. Edond Ries, M. Claude Schmitz) et du Commissaire aux Comptes (MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.) sont renouvelés pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour SHUBRA FINANCE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07709/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 23.425.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07712/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SOCOAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.883.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 10 novembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date du 4 septembre 2000 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / A. Belardi

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07713/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SOFIDEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 38.903.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2001 que Monsieur Olivier Michon a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 22 décembre 2000 et que décharge pleine et entière lui a été accordée pour le mandat effectué.

A été nommée pour le remplacer AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07714/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SOLUCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3346 Leudelange, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 13.979.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

Pour SOLUCOM S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(07715/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

TDK EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.
R. C. Luxembourg B 67.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07723/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SPECIALTY MATERIALS INVESTORS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 78.973.

Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 19 janvier 2001 que les parts sociales de la société à responsabilité limitée SPECIALTY MATERIALS INVESTORS sont désormais réparties comme suit:

GLOBAL PRIVATE EQUITY III LIMITED PARTNERSHIP	250 parts
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.	250 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour SPECIALTY MATERIALS INVESTORS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07718/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

STANNIFER ESTATES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.999.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue au siège social le 23 janvier 2001:

- que le mandat conféré à l'actuel commissaire aux comptes de la Société a été révoqué et que décharge pleine et entière lui a été accordée, et

- que la société EURAUDIT, S.à r.l., établie au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, a été nommée en remplacement, ce mandat expirant au jour de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07719/312/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

ROYAL VENISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Madame Sylvie Jacques Alconada, gérante de société, demeurant à Argency/France, 15, rue des Pêcheurs;
2. - Monsieur Angelito Alconada, employé, demeurant à Argency/France, 15, rue des Pêcheurs;
3. - Monsieur René Jacques, gérant de société, demeurant à Hagondange/France, 11, rue de la Délivrance, et
4. - Madame Lydia Jacques, employée, demeurant à Hagondange/France, 11, rue de la Délivrance.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROYAL VENISE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger la gestion et l'exploitation de restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle a en outre pour objet la communication et le marketing, ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires.

Elle peut faire toutes les opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle ou immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par mille actions (1.000) de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les circonstances légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le mandat peut être renouvelé.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes des administrateurs-délégués, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième mardi du mois de juillet à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et le termine le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mardi du mois de juillet 2002 à 11.00 heures.

Par dérogation à la règle générale, les premiers administrateurs-délégués seront nommés par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après les statuts.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - Madame Sylvie Jacques Alconada, prédite, deux cent quarante actions	240 actions
2. - Monsieur Angelito Alconada, prédit, deux cent quarante actions	240 actions
3. - Monsieur René Jacques, prédit, deux cent soixante actions	260 actions
4. - Madame Lydia Jacques, prédite, deux cent soixante actions	260 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs pour six ans:
 - a) Madame Sylvie Jacques Alconada, prédite;
 - b) Monsieur René Jacques, prédit, et
 - c) Madame Lydia Jacques, prédite.
3. - Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: la société AUDIT CONSULTING S.A., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
4. - Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2006.
5. - Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, rue de Bettembourg.
6. - Sont nommés administrateurs-délégués de la prédite société, avec pouvoirs de signatures conjointes, savoir:
 - Madame Sylvie Jacques Alconada, prédite, et
 - Monsieur Domenico Laterza, employé, demeurant à Peppange, rue de Crauthem.

Le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants, que la société constituée nécessite l'obtention d'une autorisation de faire le commerce délivrée par le ministère des classes Moyennes, avant de commencer une quelconque activité commerciale.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Jacques Alconada, A. Alconada, R. Jacques, L. Jacques, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2001, vol. 866, fol. 20, case 1. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2001.

N. Muller.

(07761/224/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

SURRICANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.313.

Le bilan au 31 décembre 1999, approuvé par l'Assemblée Générale du 24 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Signature.

(07721/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

SURRICANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.313.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège sociale en date du 24 novembre 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Marc Muller, Alain Gouverneur et Frédéric Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SURRICANE HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier, vol. 548, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07722/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

TELINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2001

ad 1 L'Assemblée générale décide de réorganiser le Conseil d'Administration et de nommer administrateurs Messieurs Gérard Hoffmann, ingénieur-économiste demeurant à L-1938 Luxembourg.

Norbert Von Kunitzki, licencié en sciences économiques, L-5610 Mondorf-les-Bains.

Eric Van Zele, directeur de sociétés, B-3000 Leuven.

Jhonny Cordier, président de TELINDUS GROUP N.V., B-2800 Mechelen.

Roger Flammang, directeur de sociétés en retraite, B- 9820 Deniwestren.

Armand Meyers, directeur de sociétés, L-8035 Strassen.

Pierre Musman, directeur de sociétés, L-8026 Strassen

Jacques Ruppert, chef de service comptabilités et finances, L-4995 Schouweiler.

Jan Steyaert, directeur de sociétés B-1750 Schepdaal.

Fernand Thill, ingénieur diplômé de l'école centrale de Paris, L-1898 Kockelscheuer.

Léo Wezenbeek, directeur de sociétés, B-3140 Keerbergen.

Tous ces Messieurs ci-avant nommés constituent le Conseil d'administration de la société avec effet au premier janvier 2001 et leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2004 statuant sur l'exercice 2003.

ad 2 Le réviseur d'entreprises COMPAGNIE DE REVISION S.A., Luxembourg est confirmé pour réviser les exercices 2000 et 2001.

ad 3 L'Assemblée générale, à l'unanimité décide d'autoriser le Conseil d'administration à nommer deux administrateurs chargés de la gestion journalière de la société.

ad 4 L'Assemblée générale, à l'unanimité désigne Monsieur Gérard Hoffmann président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

A. Meyers / G. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07725/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

T.D.L. S.A., TECHNIQUE DENTAIRE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.077.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 1999, Assemblée tenue de façon extraordinaire au siège sociale de la société le ... décembre 2000 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Guy Bathy, domicilié 30, rue de Saint Ode, B-6681 Lavacherie en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Michel Couvreur. Monsieur Bathy reprendra et poursuivra le mandat de son prédécesseur à partir de décembre 1999.

Strassen, le 2 janvier 2000.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2001, vol. 548, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07724/578/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

TOTAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

—
Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 19 octobre 2000 entre la société anonyme TOTAL HOLDING S.A avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, et la BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, courant pour une durée indéterminée.

Aux fins de réquisition

Pour Total Holding S.A.

L'agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07726/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

TRANSPORTS TRADE TOURISM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 44.648.

—
Démission - Nomination - Changement du siège social

Il résulte d'un procès-verbal du 15 janvier 2001 que la société a déplacé son siège social au:

21, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

M. Toson a démissionné de ses fonctions et comme nouveau gérant est nommé M. Xavier de Moy de Son, 233, avenue de la Cambre, B- 1150 Bruxelles.

Pour extrait conforme

M. X. de Moy de Sons

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07728/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

59 INTERNATIONAL LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 43.197.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

J. Henri

Gérant

(07769/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

UNIQUE GIFTS INC.

Gesellschaftssitz: L-6450 Echternach, 71, route de Luxembourg.

Auszug aus der außergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 11. Januar 2001

Die Gesellschafter haben einstimmig den Beschluss gefasst, den Sitz der Niederlassung mit sofortiger Wirkung an folgende Adresse zu verlegen:

71, route de Luxembourg, L-6450 Echternach

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07731/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

VALCOR CORPORATE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VALCOR CORPORATE INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme qui s'est tenue extraordinairement le 15 janvier 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VALCOR CORPORATE INTERNATIONAL S.A. (« la société ») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'autoriser le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M^e Rubino Mensch, Via P. Luchini 2, 6907 Lugano, Suisse, qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07732/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

VALCOR CORPORATE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Extrait des Résolutions du conseil d'administration de VALCOR CORPORATE INTERNATIONAL S.A. Société Anonyme qui s'est tenue extraordinairement le 15 janvier 2001

Au Conseil d'Administration de VALCOR CORPORATE INTERNATIONAL S.A. (« la société »), il a été décidé comme suit:

- de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M^e Rubino Mensch, Via P. Luchini 2, 6907 Lugano, Suisse, qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07733/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

V.O.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 72.541.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 80, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Signature.

(07735/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

VIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.797.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 2000

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, est cooptée au poste d'administrateur. Madame Eliane Irthum terminera le mandat de Monsieur Bruno Zorzo, démissionnaire. La démission de Monsieur Bruno Zorzo et la décharge à lui donner pour sa gestion, de même que la cooptation de Madame Eliane Irthum seront soumises à la prochaine assemblée Générale.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VIBORA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07734/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

WEFRA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.000.000,- LUF.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 12.637.

Société à responsabilité limitée constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 décembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 28 du 28 février 1975; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 21 novembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 22 du 31 janvier 1979.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001

WEFRA, Société à responsabilité limitée

Signature

(07737/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

WESTERN EUROPE INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 41.222.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WESTERN EUROPE INVESTMENTS COMPANY S.A., R.C. B Numéro 41.222, ayant son siège social à Howald, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, Le 13 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 581 du 9 décembre 1992.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois chacune constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social vers L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
- 2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

3) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Le siège social de la société est transféré de L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 127S, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André Schwachtgen, momentanément absent.

(07742/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

WESTERN EUROPE INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 41.222.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1799 du 29 décembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

A. Schwachtgen.

(07743/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

X-TRASYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 66.687.

Assemblée Générale Extraordinaire de la société X-TRASYS S.A. tenue au siège de la société à 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg en date du 23 novembre 2000

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté les résolutions suivantes:

1) La société LFS TRUST LIMITED, avec siège social à 2nd Floor, John O'Leary House, 11-12 Warrington Place, Dublin 2 Ireland, prénommée comme administrateur, sera remplacée par Madame Françoise Schuyten demeurant à 105, rue Notre Dame au Bois, B-1440 Braine le Château, et ce avec effet au 23 novembre 2000.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de Monsieur Roger Roelens et de Madame Françoise Schuyten.

Les résolutions ont été admises à l'unanimité des voix.

Après cela l'assemblée extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de X-TRASYS S.A.

R. Roelens / F. Schuyten

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07746/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

XBIS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 26.111.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 66, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07747/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

WILLBURY SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.076.

Le bilan au 31 décembre 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 4 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Signature.

(07744/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

WILLBURY SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.076.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège sociale en date du 4 janvier 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital.

Les mandats de Marc Muller, Marion Muller et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

WILLBURY SECURITIES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier, vol. 548, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07745/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

ZONDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.891.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 2000

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, est cooptée au poste d'administrateur. Madame Eliane Irthum terminera le mandat de Monsieur Renato Zorzo, démissionnaire. La démission de Monsieur Renato Zorzo et la décharge à lui donner pour sa gestion, de même que la cooptation de Madame Eliane Irthum seront soumises à la prochaine assemblée Générale.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZONDOR S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07749/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

ALUMARK TRADING & FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Il résulte d'une résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du 20 novembre 2000 que M^e Fausto Fontana, avocat, demeurant à Via Barozzo, Rancate, Tessin, Suisse, a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07775/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

YEN THEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 49.784.

*Assemblée Générale Extraordinaire de la société YEN THEL HOLDING S.A. tenue au siège de la société
à 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg en date du 3 octobre 2000*

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'assemblée générale atteignant le quorum a voté les résolutions suivantes:

1) Monsieur Eric Breuillé, demeurant à 5, Louchert, B-6717 Attert, préqualifié comme administrateur, sera remplacé par Monsieur Adrianus D. Wevers, demeurant à 27, St. Jan Berchmannstraat, B-3920 Lommel,

2) Monsieur Adrianus D. Wevers, demeurant à 27, St. Jan Berchmannstraat, B-3920 Lommel, est nommé Président du Conseil d'Administration, et ce avec effet au 3 octobre 2000.

3) Les fonctions de Madame Catharina Sauvangsjo, demeurant à F-Montsoreau, préqualifiée comme administrateur, prendront fin, et ce avec effet au 3 octobre 2000.

4) Madame Irmy Xenia Weidema, demeurant à Marbella (Espagne) préqualifiée comme administrateur, sera remplacée par la société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. avec siège social à 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

et ce avec effet au 3 octobre 2000.

Les résolutions ont été admises à l'unanimité des voix.

Après cela l'assemblée extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de YEN THEL HOLDING S.A.

A.- D. Wevers / H.- M. Emanuela Wevers

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07748/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

WELFARE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.277.

Le bilan au 30 juin 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Signature.

(07738/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

WELFARE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.277.

Le bilan au 30 juin 2000 approuvé par l'Assemblée Générale du 20 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Signature.

(07739/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

WELFARE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège sociale en date du 14 décembre 2000

Les comptes clôturés au 30 juin 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1999.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
WELFARE INVESTMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier, vol. 548, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07740/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

WELFARE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège sociale en date du 20 décembre 2000

Les comptes clôturés au 30 juin 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2000.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2001.

Pour extrait sincère et conforme
WELFARE INVESTMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier, vol. 548, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07741/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

**FLSTH, FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES SERVICES TECHNIQUES POUR LE HANDICAP
A.S.B.L., Association sans but lucratif.**

DISSOLUTION

Le Conseil d'Administration de l'asbl FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES SERVICES TECHNIQUES POUR LE HANDICAP (FLSTH) décide à l'unanimité en ce lundi 22 janvier 2000, la dissolution de l'asbl suivant l'article 5 de ces statuts et en respect des articles 18 et suivant de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements publics. Le solde restant disponible après apurement du passif et des charges sera transféré à l'ADAPTH.

Décidé et signé à Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Dr. Rumé Nic
Président

Bohler Jean
délégué du SMA par procuration Mme Scholtes-Lenner
S. John
délégué du SMA

Lang Romain
délégué de l'ADAPTH
Schaeffer Marcel
délégué de l'ADAPTH

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07750/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

A.E.M., ATELIER ELECTRIQUE DE MERTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert.
R. C. Luxembourg B 53.222.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 janvier 2001.

(07771/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

FONDATION HOME ST JEAN DIDDELENG.

Siège social: L-3503 Dudelange, 13, Um Kräizbiereg.

Bilan au 31 décembre 2000

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	0 F	
CCP et comptes-courants	123.596 F	
Livret d'épargne	914.787 F	
Terrains y compris frais d'acte	1.819.200 F	
Matériel et Immeuble	16.179.334 F	
Avance de fonds		1.700.000 F
Factures à payer		536.953 F
Réductions de valeurs		1.058.742 F
Apport guides et scouts St. Jean		7.016.836 F
Fonds Home St. Jean		7.103.756 F
Avoirs propres au 1 ^{er} Janvier		1.788.944 F
Excédent de dépenses	168.314 F	
	19.205.231 F	19.205.231 F

Pertes et Profits au 31 décembre 2000

	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Administration / Frais de bureau	10.056 F	
Assurances	34.031 F	
Frais de banque	2.506 F	
Intérêts débiteurs	36.953 F	
Relations publiques	3.890 F	
Menus frais liés réalisation chalet	13.908 F	
Frais d'exploitation chalet	27.766 F	
Réduction de valeur	468.074 F	
Dotations au fonds Home St. Jean	1.527.240 F	
Résultats négatifs sur exercices antérieurs	326.741 F	
Dons		2.239.444 F
Intérêts créditeurs		35.407 F
Recettes diverses		8.000 F
Excédent de dépenses		168.314 F
	2.451.165 F	2.451.165 F

Les présents chiffres ressortent de nos livres et ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du mardi, 16 janvier 2001.

N. Picard

Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07751/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

UNION LUXEMBOURGEOISE DE PATINAGE DE VITESSE A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5518 Remich, 1, rue de la Corniche.

STATUTS

Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée UNION LUXEMBOURGEOISE DE PATINAGE DE VITESSE. Elle est une association sans but lucratif. Son siège est à Remich. Sa durée est illimitée.

Objets et Buts

Art. 2. L'U.L.P.V. a pour but de promouvoir le patinage de vitesse au Grand-Duché.

- Short Track et Speed Skating -

Elle est affiliée à l'INTERNATIONAL SKATING UNION (section Speed Skating).

Elle est affiliée à la FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES SPORTS DE GLACE et au COSL.

Elle collabore avec toutes les Unions membres de la F.L.S.G. pour le bien des sports de glace au Grand-Duché de Luxembourg.

Sociétaires

Art. 3. Sont membres de l'U.L.P.V. les clubs de patinage de vitesse du Grand-Duché de Luxembourg qui ont accepté les présents statuts ou les accepteront.

Art. 4. Pour devenir membre de l'U.L.P.V. un club devra introduire une demande écrite, déposer ses statuts et emblème ainsi qu'une liste des membres de son comité. Le nouveau club devra prouver qu'il a une patinoire d'attache à sa disposition pour s'entraîner et qu'il se compose au moins d'un nombre de 15 sportifs actifs et devra remettre une liste avec les noms et prénoms des sportifs au comité directeur de l'U.L.P.V. pour approbation.

Art. 5. L'assemblée générale ordinaire décide de l'admission d'un nouveau membre.

Art. 6. La qualité de membre se perd par démission volontaire ou par radiation du fait de compromission grave des intérêts de l'U.L.P.V.

La radiation est de la compétence de l'assemblée générale et elle doit être votée à une majorité de deux tiers.

Ressources financières

Art. 7. Les ressources financières de l'U.L.P.V. sont: les cotisations à payer par les membres, les subsides et les dons.

Administration

Art. 8. L'administration de l'U.L.P.V. est assurée par une assemblée générale et un comité directeur.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au début du mois de novembre.

Art. 10. Les assemblées de l'U.L.P.V. sont présidées et dirigées par le président ou son remplaçant.

Art. 11. Le comité directeur de l'U.L.P.V. se compose du président, du vice-président, du trésorier, du secrétaire et des délégués des différents clubs de patinage de vitesse.

Art. 12. Chaque membre du comité ne peut remplir qu'une seule fonction.

Dispositions diverses

Art. 13. Des règlements d'ordre intérieur, précisant le fonctionnement de l'U.L.P.V. et réglant tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts seront établis et devront être approuvés par l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de l'U.L.P.V., l'assemblée générale des membres décidera de l'affectation de l'actif net.

Art. 15. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22.02.84 et 04.03.1994 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents Statuts.

L'U.L.P.V. enverra dans un délai d'un mois après l'assemblée générale ordinaire la liste de ses membres au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, Registre de commerce pour enregistrement.

Art. 16. L'U.P.V. et les clubs de patinage de vitesse s'engagent à proscrire l'utilisation et l'administration de substances dopantes et oblige ses licenciés actifs à se soumettre aux contrôles de dopage.

Les règlements sportifs arrêtent les détails des interdictions découlant du présent article et les sanctions qu'encourent les contrevenants. Ces sanctions sont prononcées par le comité directeur.

L'U.L.P.V. applique dans son domaine de compétence, les sanctions, portant interdiction de participation à des manifestations sportives, prononcées pour fait de dopage par un quelconque autre organisme national ou international officiel régissant un sport pratiqué au sein d'une fédération membre du COSL.

Art. 17. Commission luxembourgeoise d'arbitrage (CLAS).

L'U.L.P.V. se soumet avec l'ensemble de ces clubs, licenciés et membres, à la Commission luxembourgeoise d'arbitrage pour le sport, créée par le COSL.

Elle reconnaît à cet organisme le droit de statuer dans le cadre de ses attributions, conformément à son règlement.

Fait en trois exemplaires à Remich, le 10 janvier 2001.

Le comité de l'U.L.P.V. se compose comme suit:

Président:

Greth Dominique, employé privé, 1, rue Jules Bravy, L-Burmerange, luxembourgeois;

Vice-président:

Risch Eve, vigneron, 2, Kläischen, L-5451 Stadtbredimus, luxembourgeois;

Secrétaire:

Greth Gisèle, femme au foyer, 1, rue de la Corniche, L-5518 Remich, française;

Trésorier:

Hemmer Robert, fonctionnaire en retraite, 3, rue St Urbain, L-Remich, luxembourgeois;

Trésorier adjoint:

Bokhoven Jaap, employé, 8, rue Dr. Félix Worré, L-6942 Niederanven, néerlandais;

Membres:

Madden Nienke, employée, ober der Kirch 10, D-54439 Palzem/Wehr, néerlandaise;

Van Hilten Jenny, employée privée, rue Napoléon, L-Olm, néerlandaise.

Signatures

Enregistré à Remich, le 17 janvier 2001, vol. 176, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

ROYAL ACADEMY OF DANCING ASBL, Association sans but lucratif.

—
Extrait de l'Assemblée Extraordinaire du 31 octobre 2000

L'assemblée a décidé de modifier l'article 11 des Statuts et de fixer le montant maximum des cotisations.

1. le montant de la cotisation des membres est fixé à:

Maximum cotisation annuelle	Euro
- Membres effectifs.	100
- Membres adhérents.	50

2. Le montant de la cotisation annuelle de l'exercice se terminant le 31 juillet 2001 est:

	Euro
- Membres effectifs.	10
- Membres adhérents.	10

Luxembourg, le 31 octobre 2000

Pour ROYAL ACADEMY OF DANCING Asbl

J. Spence-Willis

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07752/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2001.

ACTIN (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4806 Rodange, 11, rue Amalbergue.

STATUTS

L'an deux mille un, le quatre janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur René Rivier, gérant de sociétés, demeurant à F-55110 Doullon, 8, avenue de la Gare, agissant:

a) en nom personnel

b) au nom et pour compte:

- Monsieur Philippe Morin, directeur commercial, demeurant à F-95830 Cormeilles en Vexin, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ACTIN (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence en communication organisant des événements sur mesure pour les entreprises, manifestations à thème, spectacles, théâtre d'entreprise, animations, inaugurations, journées portes ouvertes et séminaires ainsi toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir du 1^{er} janvier 2001.

L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par 500 parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Philippe Morin, préqualifié.	125 parts
- Monsieur René Rivier, préqualifié.	375 parts
- Total:	500 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs.

Réunion des associés

Les associés ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur René Rivier, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4806 Rodange, 11, rue Amalbergue.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Morin. G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2001, vol. 866, fol. 8, case 10. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 15 janvier 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(07753/207/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

**ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme,
(anc. ALP DESIGN).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 39.641.

L'an deux mille, le vingt décembre

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ALP DESIGN, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 février 1992, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 338 du 6 août 1992. Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 6 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 91 du 11 mars 1994, et en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 758 du 20 octobre 1998.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

- 1) Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- 2) Monsieur Jeannot Zinelli, employé privé, demeurant à L-5322 Contern.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société en ALP DESIGN HOLDING et adaptation correspondante de l'article premier des statuts;

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre millions deux cent mille euros (4.200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR) à six millions d'euros

(6.000.000,- EUR), par l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes;

3) Souscription et libération de cette augmentation de capital par la société anonyme OMNIA S.A., avec siège à Panama, Avenida Central, 16-A; renonciation par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;

4) Modification de l'article cinq des statuts de la société, pour les mettre en concordance avec ce qui précède;

5) Redéfinition de l'article quinze des anciens statuts relatifs aux pouvoirs et délégations de pouvoirs du Conseil d'administration, qui fera l'objet des articles quinze et seize des nouveaux statuts;

6) Ajout d'un nouvel article relatif aux actions judiciaires;

7) Refonte des statuts de la société de manière à les adapter aux résolutions à prendre ainsi qu'en assurer la numérotation continue.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La dénomination de la société est modifiée, la société adoptant la nouvelle dénomination de ALP DESIGN HOLDING. Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article premier des statuts est rédigé comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALP DESIGN HOLDING.»

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quatre millions deux cent mille euros (4.200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR) au montant de six millions d'euros (6.000.000,- EUR), par l'émission de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

De l'accord unanime de l'Assemblée, et pour autant que de besoin, les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription en faveur de la société anonyme OMNIA S.A., préqualifiée.

Souscription et Libération

Ces nouvelles actions ont été souscrites par la société anonyme OMNIA S.A., préqualifiée.

Ces actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées intégralement par un versement en numéraire de quatre millions deux cent mille euros (4.200.000,- EUR), laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, le texte de l'article cinq des statuts de la société est le suivant:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de six millions d'euros (6.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de redéfinir l'article quinze des anciens statuts qui fera l'objet, dans les nouveaux statuts, de deux nouveaux articles adoptant la formulation suivante:

«**Art. 15.** Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs et par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter aux nouveaux statuts un nouvel article libellé comme suit:

«**Art. 17.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son Président ou administrateur-délégué à ces fins.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte générale et à une nouvelle numérotation continue des statuts afin de les adapter aux résolutions prises et adopte le texte ci-après, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance:

Titre I^{er}. - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ALP DESIGN HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences connexes de toute origine; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires et brevets; accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent les sociétés holding.

Titre II. - Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de six millions d'euros (6.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de soixante euros (60,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax, confirmé par écrit dans les six jours francs.

Ces lettres, télégrammes, télex ou téléfax seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrites ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation des pouvoirs de gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs et par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 18. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 19. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 20. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'octobre de chaque année, à dix heures trente.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 22. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 23. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 24. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Art. 25. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 28. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 29. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 31. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme d'un million neuf cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Roderich, N. Becker, L. Dal Zotto, J. Zinelli, G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2000, vol. 864, fol. 91, case 5. – Reçu 1.694.276 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 janvier 2001.

G. d'Huart.

(07773/207/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme, (anc. ALP DESIGN).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 39.641.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(07774/207/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

A.C.U. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

STATUTS

L'an deux mille un, le neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole
- 2) PRIMECITE INVEST S.A., avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pascal Wagner demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination A.C.U. IMMOBILIERE S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition, la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros, divisé en mille actions de trente et un (31,-) Euros chacune.*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) PRIMECITE INVEST S.A.	999 actions
2) Pascal Wagner	1 action
Total: mille actions.	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.**Art. 9.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constitué représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs (90.000,- francs).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Martin Melsen, promoteur immobilier, préqualifié demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark

b) Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole

c) Monsieur Alain Urbani, agent immobilier, employé, demeurant à L-5830 Hesperange, 31, rue de Hesperange

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

4.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Martin Melsen, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

5.- le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2001, vol. 866, fol. 9, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2001.

G. d'Huart.

(07754/207/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BOISSONS RAPOSEIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 61.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

(07795/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BOISSONS RAPOSEIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 61.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

(07796/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BOISSONS RAPOSEIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 61.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

(07797/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

VANSTAR LUX FIN S.A., VANSTAR LUXEMBOURG FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

STATUTS

L'an deux mille un, le neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole;
- 2) PRIMECITE INVEST S.A., avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pascal Wagner demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VANSTAR LUXEMBOURG FINANCES S.A., en abrégé VANSTAR LUX FIN S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaire sur base de commissions, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de la favoriser.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros, divisé en cent (100) actions de cinq cent (500,-) euros chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) PRIMECITE INVEST S.A.	99 actions
2) Pascal Wagner	1 action
Total: cent actions	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille (50.000) euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constitué représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent quatre-vingt mille francs (180.000,- francs).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
 2. - sont nommés administrateurs:
 - a) Mademoiselle Caroline Anne Dierickx, administrateur de société, préqualifié, demeurant à L-4154 Esch-sur-Alzette, 11, rue Frédéric Joliot-Curée;
 - b) Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole;
 - c) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole.
 3. - est appelé aux fonctions de commissaire:
INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin;
 4. - est nommé administrateur-délégué, Mademoiselle Caroline Anne Dierickx, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;
 5. - le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
- Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.
Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2001, vol. 866, fol. 11, case 10. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 janvier 2001.

G. d'Huart.

(07763/207/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

**ACCENTURE EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. ANDERSEN CONSULTING EUROPE S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.312.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2000 à Luxembourg

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANDERSEN CONSULTING EUROPE S.A., avec siège au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le neuf juin 1993 par le notaire Joseph Elvinger, de résidence alors à Dudelange.

L'assemblée est présidée par Madame Josée Quintus Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Daniel Croisé, employé privé, demeurant à Godbrange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en ACCENTURE EUROPE S.A.
2. Modification consécutive statutaire.
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes pour l'année 1999.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice 1999.
5. Nomination du nouveau Conseil d'Administration.
6. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de ANDERSEN CONSULTING EUROPE S.A. en ACCENTURE EUROPE S.A.,
et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe par la présente une société anonyme sous la dénomination de ACCENTURE EUROPE S.A.»

Deuxième résolution

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1999, tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus et décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice 1999.

Quatrième résolution

L'assemblée générale procède à la reconstitution du Conseil d'administration et nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean Faltz, consultant, demeurant à L-1457 Luxembourg;
- Monsieur Vernon J. Ellis, consultant, demeurant à UK-London W5;
- Monsieur Michael L. Emmons, consultant, demeurant à USA-Orinda, 94563 Californie.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Quintus-Claude, S. Arosio, D. Croisé, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2001, vol. 864, fol. 94, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 11 janvier 2001.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(07776/207/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BLUE FLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.586.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

(07793/065/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BLUE FLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.586.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire de la société
tenue de façon extraordinaire en date du 20 décembre 2000*

Première résolution

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg, et de M. Philippe Pasquasy, employé privé, demeurant à Luxembourg, de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de les coopter avec M. Francesco Della Valentina, employé privé, demeurant à Milano (Italie) et de M. Enrico Ricotta, employé privé, demeurant à Milano (Italie), en remplacement des administrateurs sortant dont ils termineront le mandat.

L'Assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur mandat jusqu'aujourd'hui.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07794/065/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

ALBA-AP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 20, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 51.930.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 534 du 19 octobre 1995, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 janvier 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2001, vol. 866, fol. 8, case 1, que la société à responsabilité limitée ALBA-AP, S.à r.l., avec siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 20, rue des Remparts, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 51.930, a été dissoute par décision des associés, lesquels ont déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans. Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2001.

Pour extrait conforme

F. Kessler

Notaire

(07772/219/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BERLYS AERO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.432.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

Le Gérant.

(07788/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

BERLYS AERO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.432.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 14 novembre 2000 à 11.00 heures*

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur François de Pelleport en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance et entérine la nomination de Monsieur Jean Arrou-Vignod en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07789/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.
